

NOTICE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

LE DOSSIER CNDS

1. Le dossier de demande de subvention est à constituer **en deux exemplaires** (1 DDCS + 1 CDOS)
2. Les deux exemplaires **complets** sont à remettre à la DDCS entre le **1^{er}/02/2016 et le 21/03/2016**
 - Par courrier à la DDCS/CNDS – Service de l'Etat – CADAM – 147 Route du Mercantour – 06286 NICE CEDEX 3
 - En les déposant à la DDCS : Bât. Mont des Merveilles – 3^{ème} étage – bureau 318 – de 9h00 à 12h30

NOUS VOUS DEMANDONS DE PRIVILEGIER LA TRANSMISSION DES DOSSIERS PAR VOIE POSTALE, LA SECURITE DU CADAM AYANT ETE RENFORCEE, L'ACCES AUX SERVICES EST RENDU PLUS DIFFICILE.

CONTACTS

Ludovic FORNES – 04 93 72 27 64 – ludovic.fornes@alpes-maritimes.gouv.fr

Marie-Christine MARSILLIAC – 04 93 72 27 22 – marie-christine.marsilliac@alpes-maritimes.gouv.fr

LES PIECES JUSTIFICATIVES DU DOSSIER

- Le dossier de subvention (CERFA) dûment renseigné (téléchargeable sur le site de la DRJSCS PACA – volet sport)
- L'attestation d'affiliation à une fédération sportives ou groupement sportifs agréé par le Ministère des Sports
- **Le projet associatif (doit comporter : une analyse de la situation de l'association, une présentation synthétique du projet associatif sur 3 volets (sportif, associatif et économique))**
- Le Budget prévisionnel de l'association **équilibré**
- Le descriptif de l'action et son budget prévisionnel
- Un RIB ou RIP
- Le Compte rendu financier de la dernière subvention allouée (voir CERFA 12156*3 annexe)
- Le Derniers comptes approuvés (bilan et compte de résultat 2015)
- Le Dernier rapport d'activité approuvé

LE CNDS EN 2016

LES OBJECTIFS :

- Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive par le développement d'une offre de pratiques adaptées aux publics éloignés du sport (les femmes, les jeunes des quartiers, les personnes en situation de handicap) et par une mobilisation en faveur des territoires prioritaires urbains et ruraux.
- Promotion du « sport santé » sous toutes ses formes

PRINCIPES A RESPECTER :

- Le porteur motive et décrit précisément son projet d'action (justification de l'action au regard des objectifs du CNDS)
 - L'action doit présenter un caractère non discriminant et/ou promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes (mixité de genre et mixité sociale)
 - L'association engage des ressources humaines et financières propres dans l'(les)action(s) présentée(s) **(autofinancement minimum de 20%)**
- La pratique physique est encadrée par des personnes qualifiées ou formées (compétence des intervenants)

LA SUBVENTION CNDS 2016

La fiche action doit répondre à un appel à projet, s'inscrire dans une des thématiques (ci-dessous énumérés) et rentrer dans un projet départemental fédéral

Un seuil minimum de 1500€ **par action** (1000€ en zone ZRR)

Le dossier peut comporter jusqu'à 2 fiches actions + 2 fiches actions dans le cadre du « Plan Citoyen du Sport » : « J'apprends à Nager » et « Diversifier et développer la pratique féminine en QPV »

THEMATIQUES	PROJET ou ACTION
<p>1. CORRECTION DES INEGALITES D'ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE</p> <p>Favoriser l'adaptation, le développement et la diversification de l'offre de pratique sportive</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Doit prendre en compte les publics prioritaires suivants</u> : les quartiers urbains en difficulté (QPV), les zones rurales fragilisées (dont les ZRR), les territoires carencés et/ou sinistrés (arrêté de catastrophe naturelle), les personnes en situation de handicap et les publics féminins ▪ Doit s'inscrire dans un projet ou une action pérenne et régulière ▪ Doit créer les conditions d'une pratique sportive licenciée pour les publics « hors club »
<p>2. PROMOTION DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préservation de la santé par le sport ▪ Projet Sport Santé Bien Etre (cf fiche projet Sport Santé Bien Etre du VADEMECUM du dossier CERFA) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Doit prendre en compte les publics éloignés d'une pratique bénéfique</u> : inactifs, sédentaires, adolescents, étudiants, personnes en surpoids, publics précaires ▪ Peut concerner la promotion d'une pratique régulière et pérenne pour les publics sédentaires ▪ Peut concerner l'amélioration de l'accès à la pratique en levant les obstacles identifiés de la sédentarité ▪ Peut proposer des dispositifs attractifs et adaptés facilitant la pratique ▪ <u>Doit répondre aux objectifs du Plan régional « sport santé bien être » (SSBE)</u> (instruction du 24/12/2012 « sport santé bien être). Projet soutenu en coopération avec l'Agence Régionale de Santé
<p>3. SECURITE ET PROTECTION DES PRATIQUANTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les risques liés à la pratique des APS ▪ Améliorer l'information sur la sécurité ▪ Développer des techniques et des conduites de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peut s'inscrire dans l'aménagement des sites, des installations, l'équipement des personnes (hors biens d'équipement amortissables et supérieur à 500€) ▪ Peut concerner la valorisation des pratiques encadrées ▪ Peut concerner l'information, la communication, les campagnes de prévention ▪ Peut concerner la formation de l'encadrement, du pratiquant
<p>4. ETHIQUE ET CITOYENNETE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminuer la violence, favoriser la gestion des conflits ▪ Partager les valeurs citoyennes et développer le sens civique ▪ Contribuer au mieux vivre ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Doit s'inscrire dans la dimension « Ethique et Citoyenneté » et garantir le développement de comportements respectueux des personnes, des règles et des valeurs de la république notamment le principe de laïcité</u> ▪ Peut s'inscrire dans une évaluation-diagnostic, la formation et l'éducation, l'information et la sensibilisation, la responsabilisation

LE PLAN CITOYENS DU SPORT
Programme Régional – Appel à projet territorialisé

<p>Développer et diversifier l'offre de pratique sportive féminine au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Réduire les freins individuels d'accès à la pratique ainsi que les résistances sociales et culturelles qui y conduisent	<ul style="list-style-type: none">▪ <u>Doit s'inscrire dans le cadre de la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive</u>▪ Peut concerner l'accès à la pratique sportive notamment pour les jeunes filles : l'aménagement d'horaires, les modes de transport, la qualification et l'encadrement la reprise du sport après grossesse, les actions reliées à la santé, l'encouragement et la prise en compte de la mixité, le soutien à la pratique pour les 14/16 ans▪ Peut concerner l'augmentation de la représentation féminine (bénévoles et professionnelles) dans chaque instance par la mise en œuvre de stratégies tel que : qualité, spécificité du recrutement, mode d'organisation.▪ Peut concerner la formation par la mise en valeur de stratégies innovantes favorisant l'accès du public féminin à l'acquisition de diplômes sportifs (financement, tutorat, formations à distance...)
<p>Dispositif « J'Apprends à Nager »</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Soutenir des stages d'apprentissage de la natation	<ul style="list-style-type: none">▪ <u>Doit s'inscrire dans le cadre de la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive</u>▪ <u>Doit concerner les enfants de 6 à 12 ans</u>▪ <u>Les stages devront être gratuits au regard du public visé. Une participation symbolique peut être demandée (cf vademecum dossier CERFA – fiche 6)</u>

**VOUS POUVEZ RETROUVER TOUTES CES INFORMATIONS
AINSI QU'UNE NOTICE D'AIDE AU REMPLISSAGE DU DOSSIER DANS LE VADE-MECUM
DU DOSSIER CERFA MIS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA DRDJSCS**

[HTTP://PACA.DRDJSCS.GOUV.FR/](http://paca.drджscs.gouv.fr/) - **VOLET SPORT – RUBRIQUE « SUBVENTION CNDS »**